

LA GAZETTE DE NAILLAT



JUILLET 2003

N°54

Le mot du Maire

Le Conseil Municipal ayant choisi l'entreprise la mieux disante, la première tranche d'éclairage public des villages devrait débuter dans les mois à venir. Une bonne nouvelle, cette réalisation pourra être étendue à des villages non prévus en raison de disponibilités financières suffisantes !

En ce qui concerne la construction d'une boulangerie, le dossier de subvention est déposé auprès des services du Conseil Régional, nous attendons pour le mois de juillet une réponse cette fois-ci favorable !

Les travaux de fauchage des fossés sont terminés. Ceux-ci ont été facilités par l'achat d'une turbo-tondeuse qui donne satisfaction en effectuant avec rapidité et qualité cet ouvrage.

Soucieux de maintenir notre école à trois classes et de répondre au vœu des parents d'élèves, une garderie péri-scolaire sera en place dès la rentrée. Que les personnes intéressées par l'emploi ainsi créé se fassent connaître en mairie.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

le 30 mai : Samuel RIGAUD, les Francs

Nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGE :

le 14 juin : Franck FRAPPAT et Patricia NOIZAT, le Bourg

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

DECES :

le 13 avril Yvonne MARGOT,
Grosbost

le 15 avril : Valentin MAROT, la Gardette

Nous partageons la peine de ceux qui les ont aimés.

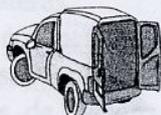
CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni, sous la présidence d'Alain NAVARRE, Maire.

Séance du 29 avril 2003

ECLAIRAGE PUBLIC DES VILLAGES ET EXTENSION DU BOURG : Le Conseil approuve le projet présenté par le SDEC, décide de procéder à une mise en concurrence sans formalité préalable et de consulter cinq entreprises. Le FDAEC de l'année 2003 sera affecté à ce projet.

ACHAT D'UNE VOITURE : Le Conseil décide l'acquisition d'un véhicule C 15 pour les besoins du service technique.



SIASEBRE : Le Conseil donne la maîtrise d'ouvrage du contrat de rivière au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle et de la Brézentine.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal approuve le rapport de l'année 2003.

Séance du 12 juin 2003

CREATION D'UNE GARDERIE PERI-SCOLAIRE : Le Conseil Municipal décide de créer une garderie péri-scolaire dont les heures d'ouvertures seront comprises entre 7H30 et 9H d'une part et 16H30 et 18H d'autre part. Afin d'assurer le fonctionnement de ladite

garderie, il décide de la création d'un poste d'agent d'animation titulaire du BAFA et charge le Maire de le recruter. Il fixe à un euro par enfant la garderie du matin et à la même somme celle du soir.



PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MAITRE - NAGEUR SAUVETEUR : Le Conseil Municipal donne son accord pour la participation financière par moitié avec la commune de Dun-le-Palestel pour la mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur à la piscine de La Souterraine destiné à encadrer les enfants de l'école primaire.



NOUVEAUX STATUTS DU SIVOM : Le Conseil Municipal souhaite que les statuts proposés par le SIVOM soient modifiés de façon à exclure de sa compétence obligatoire le curage des fossés et les divers busages.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU PARC D'ACTIVITE DE LA CROISIÈRE : La compétence économique ayant été transférée à la communauté

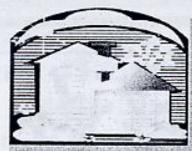
de communes, le Conseil Municipal demande à cette dernière de se prononcer sur l'adhésion au Syndicat Mixte Interdépartemental du Parc d'activité de la Croisière.

QUESTIONS DIVERSES :

- Association Vert et Bleu concernant le centre d'enfouissement :

Le Conseil Municipal décide de demander au SIERS de porter à l'ordre du jour de son assemblée générale l'application de la nouvelle réglementation pour les casiers à venir.

- Location d'un appartement : La location de l'appartement situé au dessus de la mairie est consentie à M. et Mme BARTOUT. Ces derniers l'occuperont à compter du 1er août.



INFORMATIONS

Service National :

Les filles et les garçons nés en juillet, août et septembre 1987 doivent se faire recenser à la mairie dès l'âge de 16 ans.

ÉCOLE GARDERIE :

Le Conseil Municipal de Naillat, lors de sa séance du 12 juin 2003, a décidé la création d'une garderie péri-scolaire. Elle fonctionnera dès la rentrée de septembre 2003 : le matin de 7h30 à 9h et le soir de 16h30 à 18h.

La contribution a été fixée à 1 euro matin et 1 euro soir.

La majorité du conseil a compris la nécessité de cet effort, pour la sauvegarde de notre école à 3 classes.



INFORMATIONS



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE TOUT PUBLIC

Tout l'été, ouverture le samedi de 10 à 11h. tout public puisque choix de livres, C.D., K 7, revues, albums, pour tout âge et possibilité toute nouvelle de se procurer par réservations des D.V.D....mais oui !...6 bénévoles assurent

l'accueil. Afin de discuter, d'équiper, de gérer et de préparer le projet de portage dans les villages, nous serions heureux d'accueillir toutes idées, expérience que vous nous apporterez. Contact : G.NAVARRE au 05.55.89.91.71. J'ai à partager le fruit de 3 stages suivis ce trimestre : Gestion des petites bibliothèques, Musique en bibli, La lecture et les personnes âgées.

IDENTIFICATION OVINE et CAPRINE (Chambre d'Agriculture)

Le décret du 20 décembre 2002 précise que tout détenteurs d'ovins et de caprins est tenu d'être en règle en ce qui concerne l'identification de ses animaux. La très grande majorité des éleveurs de notre département est déjà en conformité, toutefois, quelques détenteurs d'ovins n'ont toujours pas identifié leurs animaux et avec cette réglementation ils peuvent être verbalisés.

Pour se mettre en règle contacter l'EDE au 05 55 61 50 32.

SERVICE REGULIER de TRANSPORT à la DEMANDE

La communauté de Commune du Pays Dunois procède à une enquête sur la mise en place d'un service régulier de transport à la demande pour des achats, raisons médicales ou autres.

Un tel service est destiné aux personnes qui n'ont pas ou plus de moyens de locomotion ; il se fait à jour fixe vers une destination précisée lors de l'établissement de la convention avec un transporteur. Les usagers qui souhaitent en bénéficier doivent se signaler 24 heures à l'avance.

Les personnes intéressées peuvent retirer un questionnaire à leur disposition en mairie.

TREMLIN ASSOCIATION INTERMEDIAIRE MULTI SERVICES

Mise à Disposition de Demandeurs d'Emploi pour des tâches simples, de courte durée, ou ponctuelles auprès : Des particuliers pour le ménage, repassage, courses, garde de personnes, jardinage, bricolage, petits travaux, déménagements...Mais également auprès des collectivités, associations, entreprises.

Un service simple : Vous signez un contrat en début de mise à disposition, vous recevrez une facture au début du mois suivant. Un service économique, tous les contrats "emplois familiaux" sont en partie déductible des impôts, vous n'avez aucune démarche à faire, vous contribuez à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

TREMLIN- La Souterraine 23300

MEF Place Joachim du Chalardtel 05 55 63 16 83

ASSOCIATIONS

CLUB DES AÎNÉS

Le deuxième trimestre bien rempli s'est terminé par le traditionnel voyage du Club qui s'est déroulé du 10 au 14 juin 2003. Départ de Naillat à 3 heures et arrivée au village de vacances de Trégarvan en fin de journée, près de Crozon (Finistère), en longeant la côte sud depuis Nantes. Le lendemain, visite de l'arsenal militaire de Brest et des abers au pays Pagan. Ensuite, découverte de la côte de granit rose par Perros-Guirec et l'île de Bréhat avec tour de l'île en bateau. Enfin escale à Saint Brieuc et visite du Mont Saint Michel. Très beau voyage effectué par un temps superbe et

qui a laissé à tous un excellent souvenir.

Calendrier du trimestre :

Samedi 19 juillet : Méchoui avec repas au foyer dont le prix est fixé à 19 €. Vous pouvez vous faire inscrire.

Jeudi 21 août, voyage d'une journée : Départ de Naillat à 7 H, vers Amboise visite de la réserve de Beaumarchais en safari-train. A Montlouis dégustation des vins réputés puis visite d'un élevage d'escargots.

Dimanche 14 septembre à 12 H 30, repas au foyer avec traiteur où nous fêterons les couples ayant 50 ans de mariage.



COMITÉ DES FÊTES



La journée du 14 juillet débutera par la remise des prix aux futurs élèves de 6ème et l'accueil des nouveaux habitants par le Conseil Municipal.

La fête sera encore très animée cette année et ensoleillera notre journée avec la course cycliste, un spectacle médiéval, la fête foraine, le grand feu d'artifice et le bal gratuit.

Le dimanche 13, soirée dansante avec les " Daniel "!

ENTENTE NAILLAT-DUN

En ces beaux jours d'été, la saison 2002-2003 est achevée. L'équipe termine à la troisième place de son championnat d'excellence et échoue en demi-finale de la coupe de la Creuse. L'équipe B, a assuré une cinquième place dans sa poule pour la première saison à ce niveau. L'équipe C obtient toujours de bons résultats avec une demi-finale en coupe André Latéras.

Pour les équipes de jeunes les effectifs sont en hausse avec 16 débutants, 18 poussins, 18 benjamins, 6 moins de 13 ans et 1 de moins de 15 ans. L'avenir du Club est assuré pour les années à venir.

Toute personne souhaitant devenir joueur ou dirigeant peut prendre contact avec le secrétaire du Club ; Mr Audoucet Pierre (tél 05 55 89 11 18) ou Mr Laraud J. François (tél 05 55 89 20 66) .

MARCHÉ DU 3 AOÛT ET SEMAINE DES ARTS

Du 3 au 10 Août : Semaine des Arts de Naillat.

De nombreux artistes sont contactés. Si vous-même ou vos proches peignent, tissent, brodent, sculptent, assemblent des fleurs sèches, forgent, écrivent... peut-être pourriez-vous exposer à cette occasion. Les documents (lettre explicative et feuille de dépôt) sont à votre disposition en Mairie.

Grand Marché Creusoise, le 3 :

Toute la journée et une partie de la nuit, Naillat sera en fête. Vu le succès de l'an passé, vous pourrez admirer de nouveau la Batteuse et sa Locomobile. Toutes les places du centre-bourg seront animées par les marchands d'habits, de produits de bouche, d'appareils ménagers, de stands de brocante, de vide-greniers, de démonstration de sculptures et d'ébénisterie... Un groupe folklorique, LA CHARAUD assurera deux prestations (avant et après midi) en costumes de ville, de travail et du 18ème siècle. Le traditionnel dîner creusoise-dansant sera organisé en fin de soirée. Réservations chez "Nicole", au 05.55.89.91.71, au 05.55.89.98.44 ou au 05.55.89.20.66. Le bénéfice ainsi que ceux des viennoiseries et pain, de la tombola et de la vente des EPIS sera versé pour les enfants de l'Ecole via la L.C.S.N. qui a pris en charge les frais de Batteuse.



ASSOCIATION VERT et BLEU

L'action " tous azimuts " pour exiger la mise en conformité du casier numéro 5, le prochain à construire, prend corps . Les demandes ont été présentés au SIERS et au Préfet qui va recevoir l'association le 4 août.

Le soutien du Conseil Général, des Communautés de Communes, a été sollicité de même que celui de tous les partenaires du " Contrat de rivières ". Au niveau Associatif, Brézentine-Environnement, randonneurs du Pays Dunois, Jardin de la Sédelle, Erica, Crozant-demain, Accueil paysan, ADEV, Guéret-Environnement, LNE, soucieux de préserver le patrimoine naturel, nous ont manifesté leur soutien lors d'une réunion de coordination et vont alerter les décideurs.

Côté population riveraine, près de 100 personnes ont posté " la lettre au Préfet ", un témoignage de sensibilisation et d'implication reconfortant pour l'association.

Mais c'est évidemment le SIERS qui détient la clé. SIERS service public qui se doit d'être au top de la prévention. Ses communes adhérentes ont été contactées pour qu'un vrai débat s'instaure au niveau de l'Assemblée Générale du syndicat inter-communal :

Est-il possible de continuer à enfouir si la sécurité n'est pas assurée?

La mise aux normes est-elle "techniquement" et "économiquement" possible ?

L'association Vert et Bleu refuse que l'on se réfugie derrière le paravent de "difficultés" pour laisser perdurer la situation. Si le problème de l'étanchéité ne peut être correctement traité, que l'on cesse l'enfouissement et que l'on élabore au plus vite un projet de substitution.

Un projet responsable celui-là, pas un projet mal ficelé comme celui de 92 dont on mesure les conséquences.